Objekttyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **45 (1953)**

Heft 7-8

PDF erstellt am: **08.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

REVUE SYNDICALE SUISSE

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

Supplément trimestriel : «TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE»

45me année | Juillet/Août 1953 | No 7/8

A défaut de conventions, il faut se contenter de recommandations internationales du travail

Par *Jean Möri*

Du 4 au 25 juin dernier, au Palais des Nations Unies, à Genève, s'est déroulée la 36e session de la Conférence internationale du travail. Les 66 pays membres de l'Organisation internationale du travail étaient représentés par 212 délégués, dont 109 représentaient les gouvernements, 51 les associations d'employeurs et 52 celles des travailleurs; 368 conseillers techniques accompagnaient les délégués et contribuèrent à la préparation de projets de conclusion mis au net en séances plénières où seuls les délégués ont droit de vote. En comptant encore les nombreux observateurs des organisations intergouvernementales et non gouvernementales, comme par exemple la Confédération internationale des syndicats libres, cela fait 624 personnes qui participèrent aux travaux du parlement international du travail, pour reprendre l'expression devenue courante. Les admirables services du Bureau international du travail, qui assument le secrétariat, facilitèrent comme d'habitude le travail, ainsi d'ailleurs que les imprimeurs de la ville de Genève assez diligents pour livrer chaque matin le compte rendu volumineux des séances du jour précédent. Il faut bien mentionner aussi les mérites exceptionnels des innombrables interprètes qui permettent aux délégués de suivre les débats dans les langues française, anglaise et espagnole, car ils sont parmi les meilleurs artisans de la réussite d'une telle conférence.

I. Qu'est-ce que l'O. I. T.?

Avant d'analyser brièvement les résultats de la conférence, on nous permettra bien d'esquisser rapidement l'appareil de l'Organisation internationale du travail, de rappeler ses objectifs et de mentionner ses principaux organes. Ce n'est pas une répétition superflue, car les générations se succèdent sans toujours faire l'effort nécessaire pour pénétrer dans les arcanes d'une institution dont